

M. de Flaux, auteur d'une *Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave I<sup>er</sup>*, adresse un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Du Danemark, Impressions de voyage*. Paris, 1862. Sur l'invitation de M. le président, M. Dareste, qui a déjà rendu compte du premier ouvrage de M. de Flaux, se charge de présenter un rapport sur cette nouvelle publication.

Organe de la Commission chargée d'examiner la proposition relative à l'hommage public à rendre à la mémoire d'Ampère, M. Fournet lit un rapport concluant à ce qu'une statue soit élevée au savant lyonnais, et qu'à défaut d'une place publique, ce monument soit placé à l'entrée de l'édifice destiné à recevoir les Facultés, au Palais-des-Arts. Le rapporteur ajoute, qu'en regard de cette première statue, une autre pourrait être érigée au Lyonnais auquel, parmi ceux qui ont le plus illustré les lettres, appartient l'honneur de figurer auprès d'Ampère.

M. le président déclare la discussion ouverte sur les conclusions du rapport.

Sur l'observation de M. Bouillier, que le choix d'une place publique répondrait mieux à l'éclat de l'hommage que l'Académie réclame pour l'illustre Lyonnais, M. Paul Sauzet répond, que la Commission, en ouvrant un avis à cet égard, a voulu non imposer mais seulement indiquer un moyen d'exécution à l'Autorité administrative qui reste, d'ailleurs, maîtresse de sa décision. L'Académie n'ignore pas les difficultés qui pourraient lui être opposées si elle demandait l'érection d'une statue sur une place publique, et c'est pour écarter ces difficultés, qui pourraient compromettre le succès de sa démarche, qu'elle demande moins sans perdre l'espoir d'obtenir davantage, heureuse si l'hommage est tout à fait digne de celui dont il doit perpétuer la mémoire.

A la suite de ces explications, les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées.

Le vœu de la Compagnie sera transmis à M. le Sénateur chargé de l'administration du département, auprès duquel se rendront les membres du bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'ouvrage de M. Bouillier.